



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF RECTIFIE N°3
TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU
COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE DE
VINCENNES - LOT N°1 : MAÇONNERIE –
PIERRE DE TAILLE, PASSE AVEC LA SOCIETE
DUBOCQ SAS**

**DÉCISION N°DM-22-460
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-189 du 21 août 2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – lot n°1 : Maçonnerie et pierre de taille, avec un montant initial du marché de 482 737,27 € HT, soit 579 284,72 € TTC (notifié le 02/07/2021) ;

VU la décision n°DM-22-372 du 26 octobre 2022 autorisant la signature de l'acte modificatif n°3 qui a eu pour objet de modifier la balance financière de l'entreprise en intégrant des travaux en plus-values et moins-values consécutifs à des aléas de chantier ou à des demandes, pour un montant de 16 560,00 € HT soit 19 872,00 € HTT.

CONSIDÉRANT que l'avenant n°3 comportait des erreurs matérielles sur le montant initial du marché et sur le nouveau montant du marché ;

CONSIDÉRANT que l'avenant rectificatif n°4 a pour but de rectifier ces erreurs ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°4 au marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de Vincennes – lot n°1 : Maçonnerie et Pierre de taille avec la société DUBOCQ SAS, domiciliée 1, rue du C.D 8 – 91770 SAINT-VRAIN.

Le nouveau montant du marché est porté à 499 297, 27 € HT, soit 599 156,72€ TTC.

<p>Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221219-lmc1H10226H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/12/2022 Date de Publication : 19/12/2022</p>

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance
des équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

**Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221219-lmc1H10226H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2022
Date de Publication : 19/12/2022**